COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2010

Étaient présents :
M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mm. BEAUFORT, COSTE, DUGLAND, METIVIER, CARLIER, Melle PHILIPPON, Mmes HUREAU, RENOULT.
Étaient absents :
Mme JACOB (pouvoir à Mme RENOULT)
Mme VAILLANT (pouvoir à M. PELAMATTI)

La séance est ouverte à 19h45. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER**.**

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2010 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Modification de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal inscrit à l'ordre du jour les questions diverses suivantes : Démission de Mme Feragus, dossiers de subvention en cours, TAD, Réunion ONF, PVR, Permanences de la Mairie durant l'été.

3/ Délibérations :

a) ***F.D.S. (Fond Départemental de Solidarité) :***

M. le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Fond Départemental de Solidarité (FDS) pour la réfection des bordures et trottoirs de la rue de Château-Thierry entre la rue de Rome et la Mairie.

Montant des travaux : 65938,83 €
Subvention FDS 39 % : 21501,79 €
A charge de la commune : 44437,04 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) ***FRAPP (Fond Régional d'Aide aux Pays Picards) :***

M. le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Fond Régional d'Aide aux Pays Picards (FRAPP) pour la réalisation d'une aire de jeux multisports Chemin du Molignon.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) ***D.B.M. (Délibération Budgétaire Modificative) :***

La Trésorerie nous a informés d'une erreur dans notre budget primitif 2010. Suite à une erreur involontaire, la somme de 28760,25 € a été déduite deux fois du résultat du budget 2009. Le report du résultat de l'exercice 2009 au budget 2010 est donc erroné et par conséquent le budget primitif 2010 également. Il faut donc par délibération réaffecter cette somme au report du budget primitif 2010 et en décider de sa répartition. M. le Maire propose que cette somme soit affectée aux recettes d'investissement et d'inscrire aux dépenses d'investissement, d'une part, la remise en état des fenêtres du logement de l'ancienne école (montant à déterminer en fonction d'une estimation des travaux) et d'autre part, d'affecter le reliquat aux travaux de voirie (trottoirs / aire de parking abribus de la Fraîche Fontaine, abribus pressoir) Au cours de l'exécution du budget 2010, si cela

s'avérait nécessaire, une autre D.B.M. permettrait de déplacer une partie de la somme sur d'autres dépenses d'investissement (par exemple, aire multisports)

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) ***Subvention pour l'association « Les 4 Feuilles » :***

L'association «Les 4 Feuilles » nouvellement créée et qui a pour but de promouvoir les activités culturelles dans notre village sollicite une subvention d'un montant de 100 € pour faire face à ses premières dépenses. Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative et sur proposition de M. le Maire, décide d'attribuer une subvention de 100 € à cette association.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

e) ***Frais de stage de l'employé communal :***

Notre employé communal suit actuellement une formation diplômante en vue de passer un examen qui lui permettra de devenir adjoint technique de première classe. Cette formation se déroule à Beauvais (Oise) à raison de 3 jours par semaine sur deux périodes de 5 semaines. Cette formation entraîne des frais de déplacement lourds à supporter compte tenu du salaire de notre employé. M. le Maire propose de lui verser une indemnité de frais de déplacement qui viendrait en complément de celle versée par le CNPTF. Le Conseil Municipal approuve ces dispositions et charge M. le Maire et M. Carlier, adjoint en charge du personnel communal, d'étudier le dossier et de procéder au versement des dites indemnités dès que possible.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

4/ Questions diverses :

a) ***Démission de Mme FERAGUS :***

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Feragus pour raison de santé du CCAS, de l'UDAF et du Tribunal de Grande Instance en tant que déléguée pour la révision des listes électorales et des dispositions prises suite à cette démission :

- L'UDAF désignera un nouveau représentant au sein de la commune. M. Jacques GENET a été proposé pour représenter la Commune au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales.
- Dès sa nomination, M. Genet siègera au CCAS de Gland en tant que représentant de l'UDAF.
- En ce qui concerne le Tribunal de Grande Instance, le Conseil Municipal souhaite avoir un délégué « hors élus » Un appel à candidature sera fait dans la Feuille de Chêne qui paraîtra vers le 15 juin. Les candidatures seront transmises au Tribunal qui désignera le délégué de la Commune pour les opérations de révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal approuve les dispositions prises.

b) ***Point sur les dossiers en cours et les demandes de subvention :***

De nombreux dossiers sont en cours et il apparaît opportun de faire le point sur leur avancement notamment sur les demandes de subventions. M. le Maire remet à chacun un tableau récapitulatif (joint en annexe) afin que chacun puisse prendre connaissance de l'avancement des dossiers précisant que certaines subventions sont déjà actées mais que d'autres sont en attente d'une réponse définitive et peuvent être sujettes à modification. Il informe également le Conseil Municipal des nouvelles règles en matière de marchés publics qui ne sont pas sans incidence sur les coûts initialement prévus (nécessité d'un maître d'œuvre pour études et rédaction des cahiers des charges pour les appels d'offres, publications légales, procédures de dépouillement des réponses, etc.) Ceci aura aussi des

conséquences sur les délais de réalisation. Le Conseil Municipal déplore ces changements mais maintien sa volonté de voir aboutir les projets en cours.

c) *L.V.P. :*

Les créances LVP ne sont toujours pas soldées. Les dettes ont été mises en recouvrement par la trésorerie qui a dépêché un huissier qui n'a pas trouvé le local commercial pourtant bien identifié. Le Conseil Municipal s'en étonne fortement.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal de la visite de M. Chuna qui s'est plaint de propos diffamatoires colportés par une personne de Gland à l'endroit de la dite société mais qui est resté parfaitement silencieux au sujet de ses dettes envers la Commune…

Affaire à suivre.

d) *T.A.D. :*

M. le Maire fait un compte rendu de l'audience du Tribunal d'Amiens à laquelle il a assisté et des décisions prises sur la légalité de la décision de la délégation de service public signée entre la société Kéolis et la CCRCT.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal des dernières dispositions de la communauté de Commune et de la société Kéolis en matière de transport collectif sur notre commune et les communes voisines de Mont St Père et Chartèves. Il a fait savoir, au cours de la réunion, que le projet tel qu'il est, n'est guère satisfaisant pour les habitants des trois communes. Si la mise en place du T.A.D. n'est pas une mauvaise chose en soi pour éviter les bus vides, bien que la procédure risque de perturber nos aînés, en revanche la desserte par deux aller-retour par jour (9h50 et 14h allers, 11h30 et 16h30 retours) dénote une dégradation du service indéniable. Le projet d'horaire n'étant pas encore arrêté, une révision est encore possible…et souhaitable. La question sera étudiée.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal que des réunions d'information à destination des usagers seront organisées courant juin. Les dates restent à fixer.

e) *Bois :*

M. Carlier fait un compte rendu de la réunion du 3 mai 2010 avec M. Guillaume, responsable régional O.N.F., Mme Toufait, responsable départementale O.N.F. et M. Novicki, responsable local O.N.F. Dans un premier temps il nous a été présenté un projet de regroupement des parcelles existantes afin d'avoir une surface compatible avec une exploitation optimale des coupes et avec la vente des grumes (parcelles de 3 ha environ) Ensuite un bilan global quantitatif et financier sur les 10 dernières années des coupes et travaux dans les bois communaux, montre que jusqu'alors seul le volet exploitation était mis en œuvre au bénéfice (financier) de la commune conformément à la convention mise en place en 1972. Très peu de travaux d'entretien ont eu lieu. Aujourd'hui, il devient impératif de mettre en place un plan de gestion de la forêt communale si nous voulons léguer ce bien aux générations futures. M. Guillaume se propose d'étudier et de rédiger ce plan de gestion qui devrait être communiqué à l'ensemble des habitants intéressés lors d'une réunion courant septembre.

f) *Animations et Fêtes :*

M. Carlier présente le calendrier des animations et des fêtes prévues au cours des prochains mois. Il informe le Conseil Municipal de ses recherches pour le spectacle de l'arbre de Noël de la Commune et du coût potentiel d'un tel spectacle. La plupart des propositions sont malheureusement disproportionnées par rapport au budget de la commune. Pour l'heure rien n'est arrêté. Affaire à suivre.

Une réunion Foyer Rural / Municipalité aura lieu courant juin pour l'organisation des festivités du 14 juillet.

La Feuille de Chêne est programmée pour une parution vers le 15 juin.

g) ***P.V.R. (Participation Voirie Réseau) :***

M. Métivier fait une présentation de la P.V.R.. En résumé, il s'agit d'anticiper, sur la commune, les réalisations de viabilisation nécessaires dans les zones potentiellement constructibles. Une délibération P.V.R. prise par la commune, permet de se prémunir de l'obligation d'effectuer les travaux entièrement à sa charge dans le cas où un permis de construire serait délivré, malgré l'opposition du Maire, dans une zone non desservie par la route et les réseaux EDF, gaz, eau, assainissement et téléphone. Une délibération instituant la P.V.R. permet de demander aux propriétaires une participation financière à la réalisation, par la commune, qui reste maître d'œuvre, des réseaux et des routes desservant la parcelle où aura lieu la construction. Cette participation est proportionnelle à la surface du terrain et à la longueur de façade.

Pour rester cohérent avec l'institution de la P.V.R., la nécessité d'avoir à minima une carte communale devient d'actualité l'obstacle majeur en étant le coût financier. M. Cholet, géomètre - expert sera consulté pour nous apporter son aide.

h) ***Permanences d'été de la Mairie :***

Notre secrétaire ne souhaitant pas prendre de vacances, les permanences auront lieu aux heures habituelles à savoir : mercredi de 16 h à18 h, jeudi de 17 h à 19 h, le vendredi sur rendez-vous. Les permanences du samedi sont supprimées en juillet et août. Les Glanois seront informés par la feuille de Chênes de ces modifications estivales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.